



ARRÊTÉ DU MAIRE
n° 30 /2026

portant réglementation de la circulation
Rue du Stade
Vendredi Food Truck - Fête de la Musique

Le Maire de la Commune d'INNENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés ;

VU la demande présentée par M. Aurélien CAMPOS, gérant de la Brasserie Ellipsys en vue d'organiser un *Vendredi Food truck - fête de la musique*, le vendredi 19 juin 2026 de 18 h à 23 h, rue du Stade à Innenheim ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre le bon déroulement de cette manifestation pour d'une part, ne pas entraver la circulation et d'autre part, assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 : La circulation est interdite **le vendredi 19 juin 2026 de 18 h à 23 h** dans la rue du Stade à l'exception des véhicules des services de sécurité et de secours, et des riverains devant se déplacer par nécessité absolue.

Une déviation sera mise en place par la rue du Tramway et le chemin d'exploitation Niedermatten pour accéder à la salle polyvalente et au plateau sportif. (Cf. Plan annexe)

Article 2 : Les organisateurs de la manifestation mettront en place les panneaux de signalisation réglementaires.

Article 3. Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- M. le Chef de la Police Pluricommunale à Obernai
- M. le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers Innenheim
- M. le Chef du Groupement Sud du SIS à Obernai
- M. le Président de l'USI
- M. Aurélien CAMPOS - Brasserie Ellipsys- Organisateur
- Affichage
- Archives.

Fait à Innenheim, le 1^{er} juin 2026

Le Maire,
Hervé BENTZ.

